



PACTE TERRITOIRE SANTÉ

DES MESURES CONCRÈTES
POUR LUTTER CONTRE LES
DÉSERTS MÉDICAUX

SOMMAIRE

LE PACTE : DES AVANCÉES
SIGNIFICATIVES POUR LES PATIENTS ET POUR LES PROFESSIONNELS p.4

LE PACTE EN RÉGION p.10



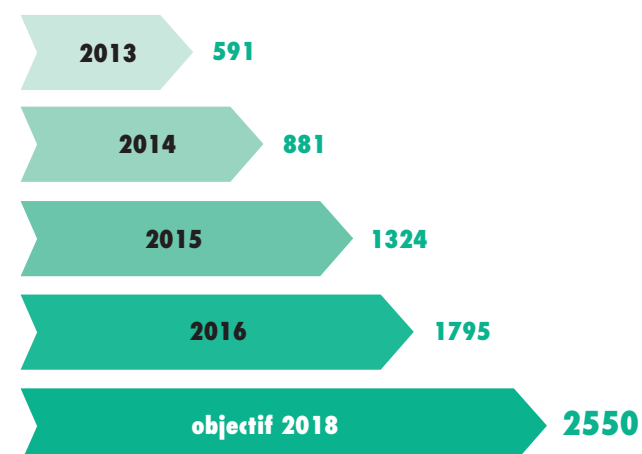
DES AVANCÉES SIGNIFICATIVES POUR LES PATIENTS ET POUR LES PROFESSIONNELS

FAVORISER L'INSTALLATION DES MÉDECINS DANS LES DÉSERTS MÉDICAUX

Le contrat d'engagement de service public (CESP) est proposé aux médecins ou dentistes en formation : en signant ce contrat, ils perçoivent pendant leurs études une bourse d'un montant brut de **1 200 €** par mois.

En contrepartie, ils acceptent de s'installer, à l'issue de leur formation, dans un territoire manquant de professionnels, pour une durée équivalente à celle de l'aide.

Evolution du nombre de contrats signés

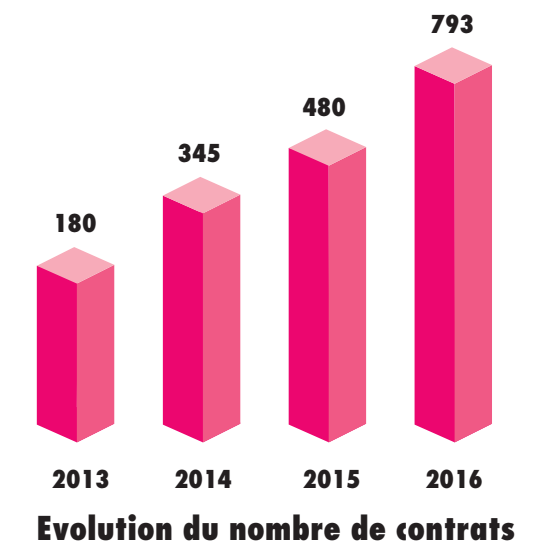


Près de **1 800** jeunes ont signé un contrat d'engagement de service public. La cible de 1700 contrats d'ici 2017 est déjà dépassée.

Le contrat de praticien territorial de médecine générale (PTMG) offre aux médecins s'installant dans des territoires manquant de professionnels une garantie de revenus (6 900 € bruts par mois)

et une protection sociale améliorée en cas de congé maternité ou maladie. Ce dispositif sécurise leurs deux premières années d'exercice.

Près de **800** médecins ont signé un contrat de praticien territorial de médecine générale.



AMÉLIORER LA FORMATION EN DÉVELOPPANT LES STAGES EN CABINET DE VILLE

Pour faire connaître et apprécier l'exercice en cabinet médical, en particulier dans les zones fragiles, le pacte territoire-santé a incité les médecins en formation à

effectuer des stages en cabinet ou dans des structures d'exercice coordonné (maisons ou centres de santé).

Dans plus de la moitié des régions, au moins **80 %** des étudiants de 2^{ème} cycle suivent désormais un stage de médecine générale en cabinet de ville, maison ou centre de santé.

Les possibilités d'accueil des stagiaires ont été renforcées. Le nombre de maîtres de stage de 2^{ème} cycle a doublé entre 2012 et 2014.

Aujourd'hui **4 657** maîtres de stages sont agréés contre 2197 en 2012.



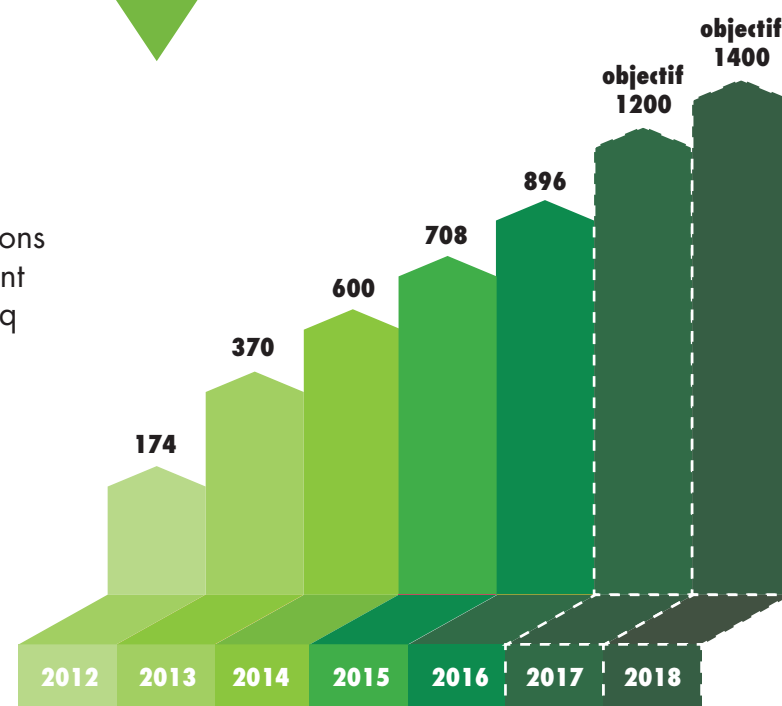
CRÉER DES CONDITIONS D'EXERCICE ATTRACTIVES POUR LES PROFESSIONNELS DE SANTÉ

Le pacte territoire-santé a encouragé le développement des modes d'exercice coordonné (maisons de santé pluriprofessionnelles, centres de santé...) pour créer des conditions d'exercice attractives (mutualisation des tâches administratives, souplesse dans

l'organisation quotidienne, réponse à l'isolement dans certaines zones...) et pour agir sur la qualité de la prise en charge des patients (continuité des soins, prise en charge coordonnée, amélioration du parcours...).

Aujourd'hui, près de **900** maisons de santé pluriprofessionnelles sont réparties sur le territoire, soit cinq fois plus qu'en 2012.

Fin 2017, nous en compterons **1200**, puis **1400** en 2018.



DÉVELOPPER LA TÉLÉMÉDECINE

L'utilisation de la télémédecine transforme les conditions d'exercice des praticiens et améliore la prise en charge des patients en réduisant les contraintes géographiques et démographiques.

9 régions pilotes ont été choisies en juin 2014 pour mener des expérimentations de télémédecine en ville pour les patients souffrant d'affections de longue durée (ALD) ainsi que pour les résidents des établissements d'hébergement pour personnes âgées dépendantes (EHPAD).

2,5 MILLIONS de patients peuvent aujourd'hui consulter à distance un médecin.



ACCOMPAGNER LES PROFESSIONNELS AU QUOTIDIEN

Un référent pacte territoire santé a été identifié au sein de chaque ARS dès janvier 2013. Doté d'une bonne connaissance du territoire et des procédures administratives, il apporte une aide aux médecins dans toutes les étapes de leur installation. Il accompagne les candidats au CESP et au dispositif

de PTMG. Il développe les partenariats avec les acteurs locaux, notamment la faculté de médecine, l'union régionale des professionnels de santé ou encore le conseil de l'ordre.

AMÉLIORER LA COORDINATION ENTRE LES PROFESSIONNELLS

Les plateformes territoriales d'appui (PTA) ont été créées par la loi de modernisation de notre système de santé. Elles accompagnent les médecins dans l'organisation de la prise en charge de leurs patients en situation complexe et structurent les relations entre les professionnels de santé de proximité et les autres acteurs, au niveau d'un territoire.

A l'initiative des professionnels, les ARS peuvent mettre en place ces dispositifs qui proposent 3 types de services :

- information et orientation des professionnels vers les ressources sanitaires, sociales et médico-sociales de leurs territoires pour répondre aux besoins des patients (identifier une aide à domicile, orienter vers une place en EHPAD...) ;
- appui à l'organisation des parcours complexes, dont l'organisation des admissions et des sorties des établissements : la plateforme apporte une aide pour coordonner les interventions des professionnels sanitaires, sociaux et médico-sociaux autour du patient ;

- soutien aux pratiques et initiatives professionnelles en matière d'organisation et de sécurité des parcours, d'accès aux soins et de coordination, en apportant un appui opérationnel et logistique aux projets des professionnels.

Près de **30** PTA fonctionnent ou sont en projet.

Autres dispositifs créés par la loi de santé, visant à fluidifier les relations entre professionnels pour mieux travailler ensemble sur un territoire donné : les équipes de soins primaires (ESP) et les communautés professionnelles territoriales de santé (CPTS).

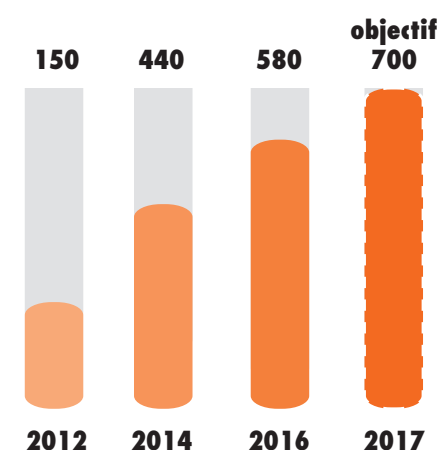
- Les ESP fédèrent plusieurs professionnels de santé assurant des soins de premier recours, dont au moins un médecin généraliste, pour améliorer les parcours de santé de leurs patients.
- Les CPTS rassemblent des professionnels de santé, des acteurs sociaux, médico-sociaux et des établissements de santé, pour mieux travailler ensemble sur un territoire.



GARANTIR UN ACCÈS AUX SOINS URGENTS DANS LES TERRITOIRES ISOLÉS

Les médecins correspondants du SAMU (MCS) sont des généralistes volontaires formés à l'urgence, qui interviennent en avant-poste des services médicaux d'urgence et de réanimation (SMUR), sur demande de la régulation médicale des services d'aide médicale urgente (SAMU).

Pour permettre à chaque Français d'accéder à des soins urgents en moins de 30 minutes, en particulier dans les territoires isolés, le pacte a augmenté le recours aux médecins correspondants du SAMU.



580 médecins correspondants du SAMU permettent à plus d'**1 MILLION** de personnes supplémentaires d'accéder à des soins urgents en moins de 30 minutes.

Aujourd'hui nous comptons **4** fois plus de médecins correspondants du SAMU qu'en 2012.



EN AUVERGNE- RHÔNE-ALPES...

La région Auvergne-Rhône-Alpes compte 7,8 millions d'habitants, dont 80 % se concentrent en zone urbaine et périurbaine.

Les zones rurales et montagneuses, qui couvrent la majorité du territoire, sont principalement concernées par le déclin de la démographie médicale.

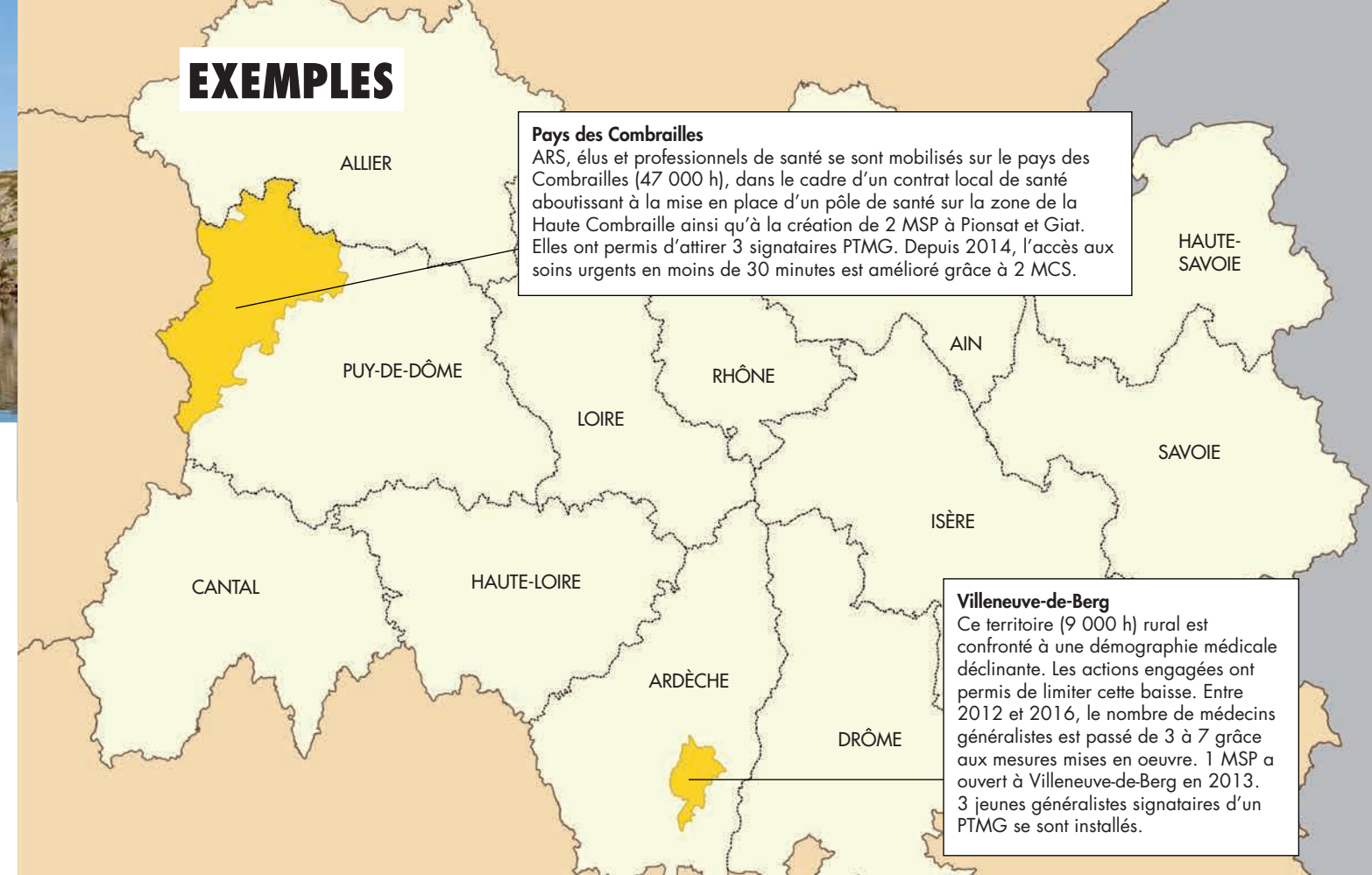
L'ARS s'est donc engagée dans une politique volontariste pour développer le dispositif MCS.

Ainsi, entre 2012 et 2016, les médecins généralistes MCS sont passés de 88 à 214, permettant un accès à la médecine d'urgence pour 30 000 habitants résidents et 390 000 habitants en saisonnalité et réduisant le ratio de 7 à 4 % de la population à plus de 30 minutes d'un service d'urgences.

En parallèle, pour éviter le départ de médecins et renforcer l'offre de soins dans les stations de montagne, 35 cabinets médicaux implantés dans les Alpes ont bénéficié d'une aide au financement des équipements de traumatologie en 2014 et 2015.

De même, afin de pérenniser une offre de santé satisfaisante dans les zones déficitaires et garantir aux professionnels de santé un cadre d'exercice répondant à leurs aspirations, l'ARS a contribué depuis 2012 à l'ouverture de 64 MSP (passant ainsi de 62 à 126 structures). Elle a aussi aidé à l'installation de 19 signataires CESP et 154 signataires PTMG.

EXEMPLES



CHIFFRES CLÉS

PTMG

154 contrats
signés

MSP

126 structures
ouvertes

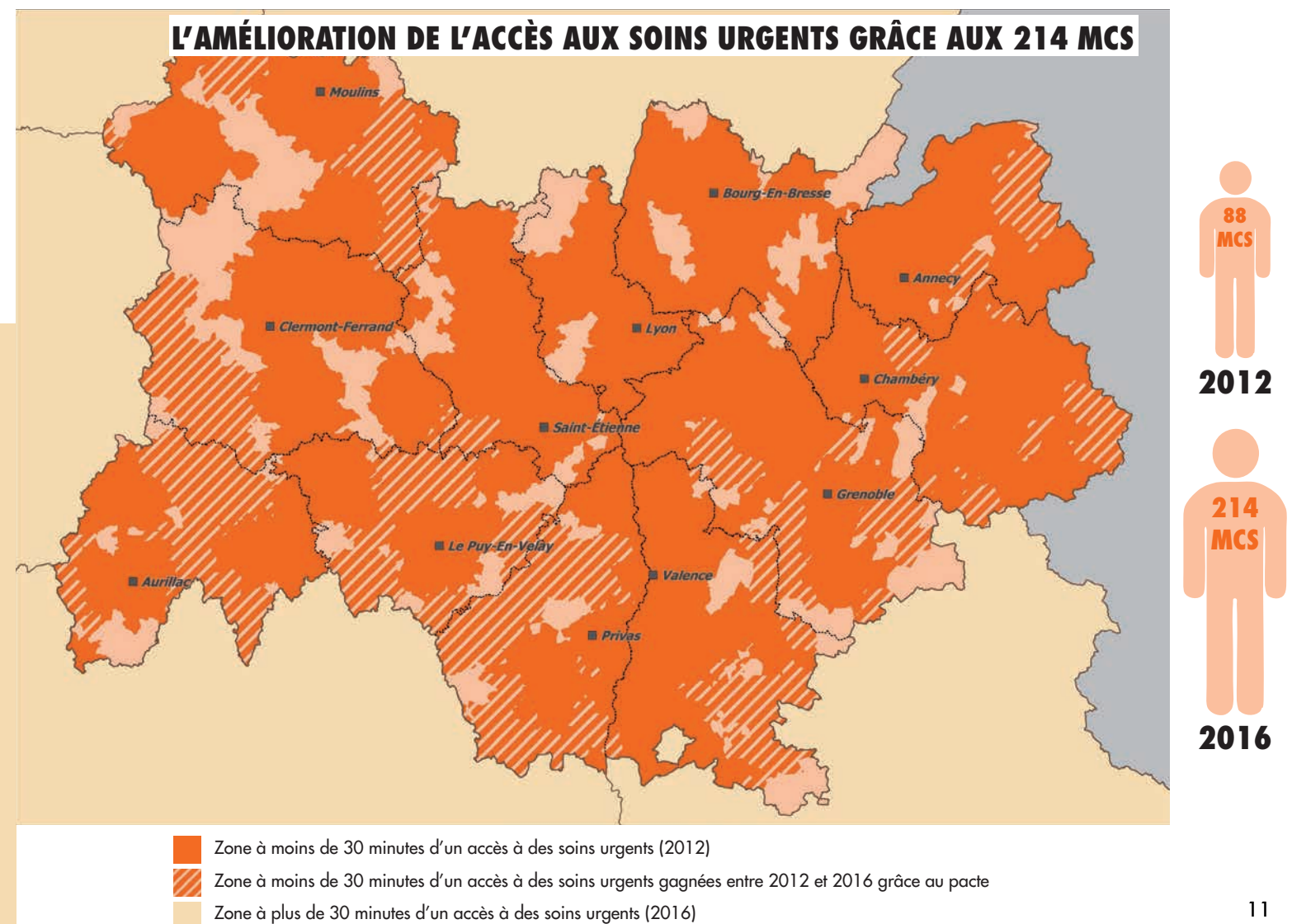
MCS

214
médecins
signataires

CESP

241 contrats signés
déjà 19 installations
et 67 à venir
d'ici 2018

L'AMÉLIORATION DE L'ACCÈS AUX SOINS URGENTS GRÂCE AUX 214 MCS



EN BOURGOGNE-FRANCHE-COMTÉ...

La Bourgogne-Franche-Comté compte 2,8 millions d'habitants pour une superficie de 47 800 km². Ce territoire peu dense (59 hab/km²) se caractérise par une forte disparité entre les départements. On retrouve d'ailleurs cette disparité au niveau de l'offre de soins de 1^{er} recours.

Consciente des enjeux de démographie médicale et de répartition des professionnels de santé, l'ARS et ses partenaires ont plus particulièrement fait porter leurs efforts sur :

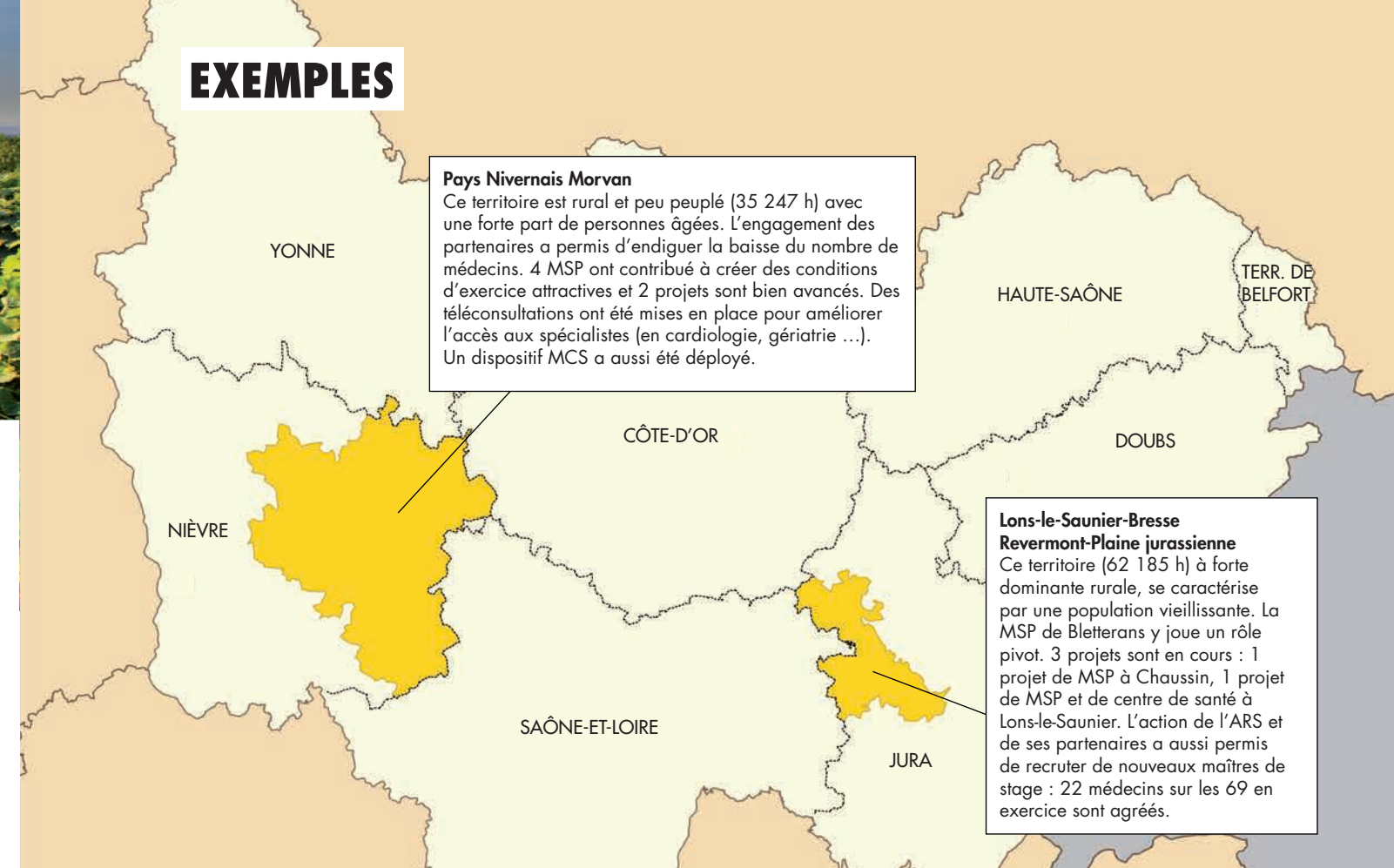
- le développement de l'offre de stage en milieu rural avec un passage à 100 % des stages de 2^{ème} cycle en médecine générale en 2014 ;

- l'installation de CESP et PTMG ;
- la promotion de l'exercice coordonné (90 MSP en fonctionnement).

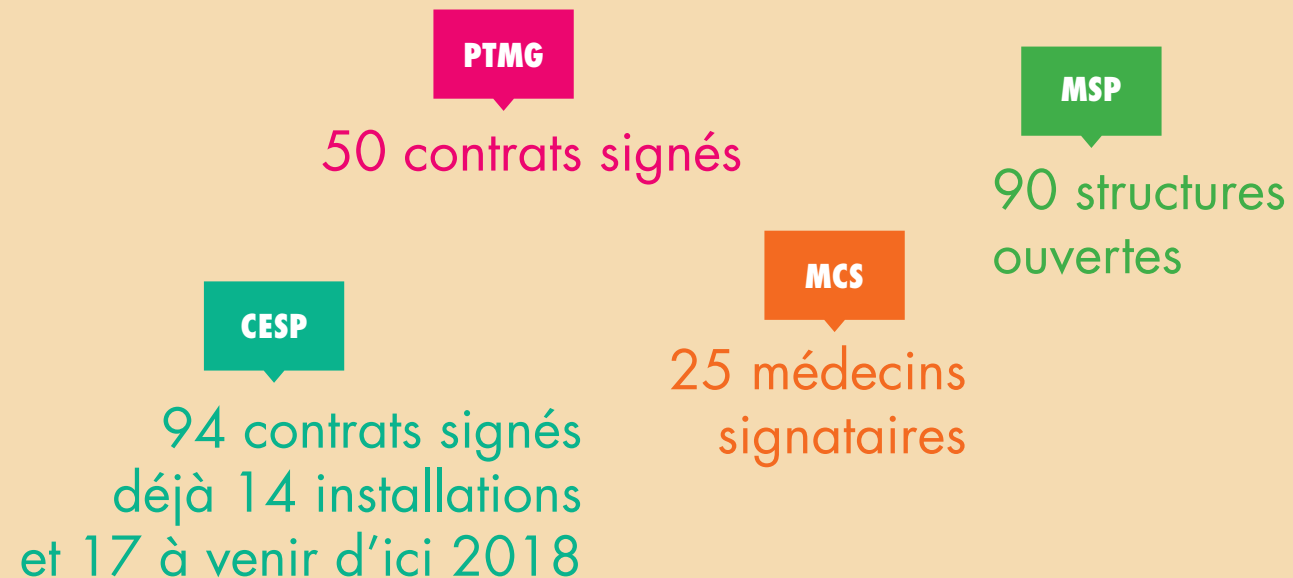
Le Pays Nivernais Morvan compte 4 MSP en fonctionnement et 2 en projet, 7 maîtres de stage universitaires, 1 PTMG, 1 dispositif apparenté aux MCS et de la télémedecine (cardiologie, gériatrie et dermatologie).

Le territoire de Lons-le-Saunier/Bresse-Revermont et de la Plaine Jurassienne compte, quant à lui, 2 MSP (soit 12 généralistes) et 1 projet de MSP est en cours, 22 maîtres de stage et 1 PTMG.

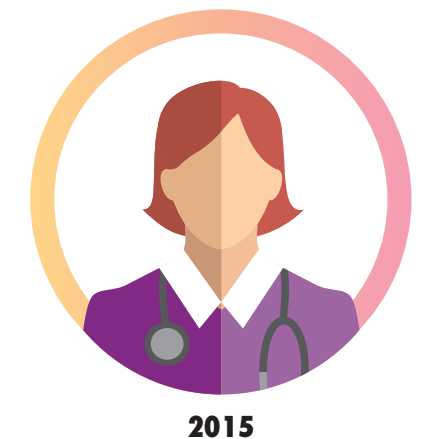
EXEMPLES



CHIFFRES CLÉS



100 % des étudiants en 2^{ème} cycle effectuent un stage en cabinet, maison ou centre grâce à la mobilisation de l'ARS et des facultés



NOMBRE DE MAÎTRES DE STAGE

EN BRETAGNE...

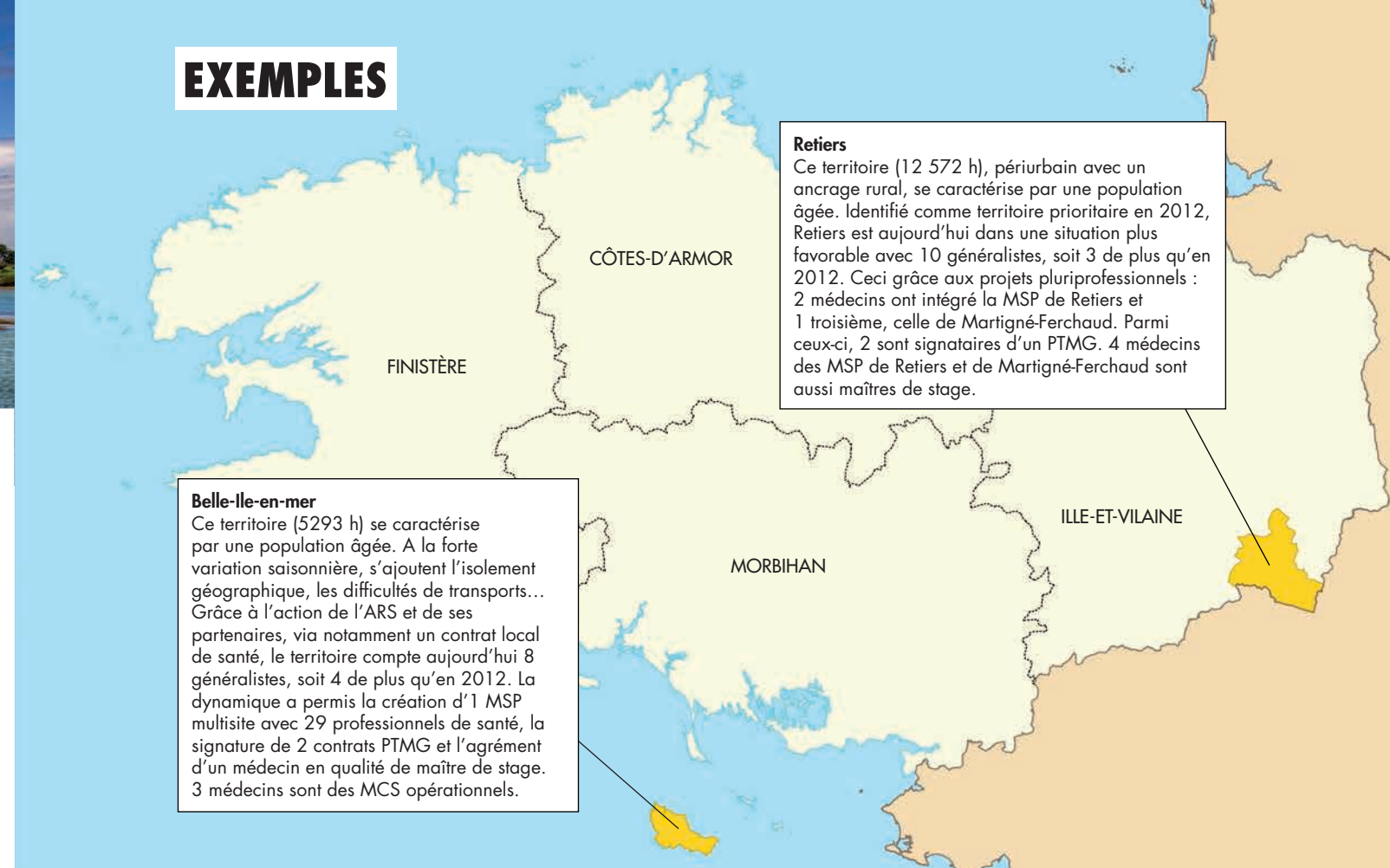


Avec plus de 3,2 millions d'habitants et près de 3 000 médecins généralistes libéraux, la Bretagne se situe dans la moyenne nationale pour une densité médicale de 93 pour 100 000 habitants. En constante augmentation jusqu'en 2010, le nombre de médecins généralistes amorce néanmoins une légère baisse depuis, accentuant les inégalités territoriales entre le centre Bretagne, certaines villes moyennes d'un côté, la côte littorale et les plus gros pôles urbains de l'autre. Une attention particulière est portée aux spécificités des 12 îles bretonnes, dans le cadre d'un contrat local de santé, en cours d'élaboration.

Les priorités sont donc de poursuivre le travail engagé avec les partenaires sur la structuration de l'offre de premier recours : déployer l'exercice coordonné pluriprofessionnel (78 MSP), favoriser les installations à travers la promotion des contrats incitatifs (92 CESP et 42 PTMG) ou encore mettre en place des actions originales comme le Généraliste Dating - événement destiné à faire se rencontrer les professionnels installés, les internes et les remplaçants -.

A titre d'illustration, la situation de Belle-Ile-en-mer, a notamment pu s'améliorer grâce à l'ensemble de ces actions. De même, la mise en place de certaines mesures a largement contribué à l'évolution positive de la situation du territoire de Retiers, en Ile-et-Vilaine.

EXEMPLES



CHIFFRES CLÉS

PTMG

42 contrats signés

CESP

92 contrats signés
déjà 4 installations
et 42 à venir
d'ici 2018

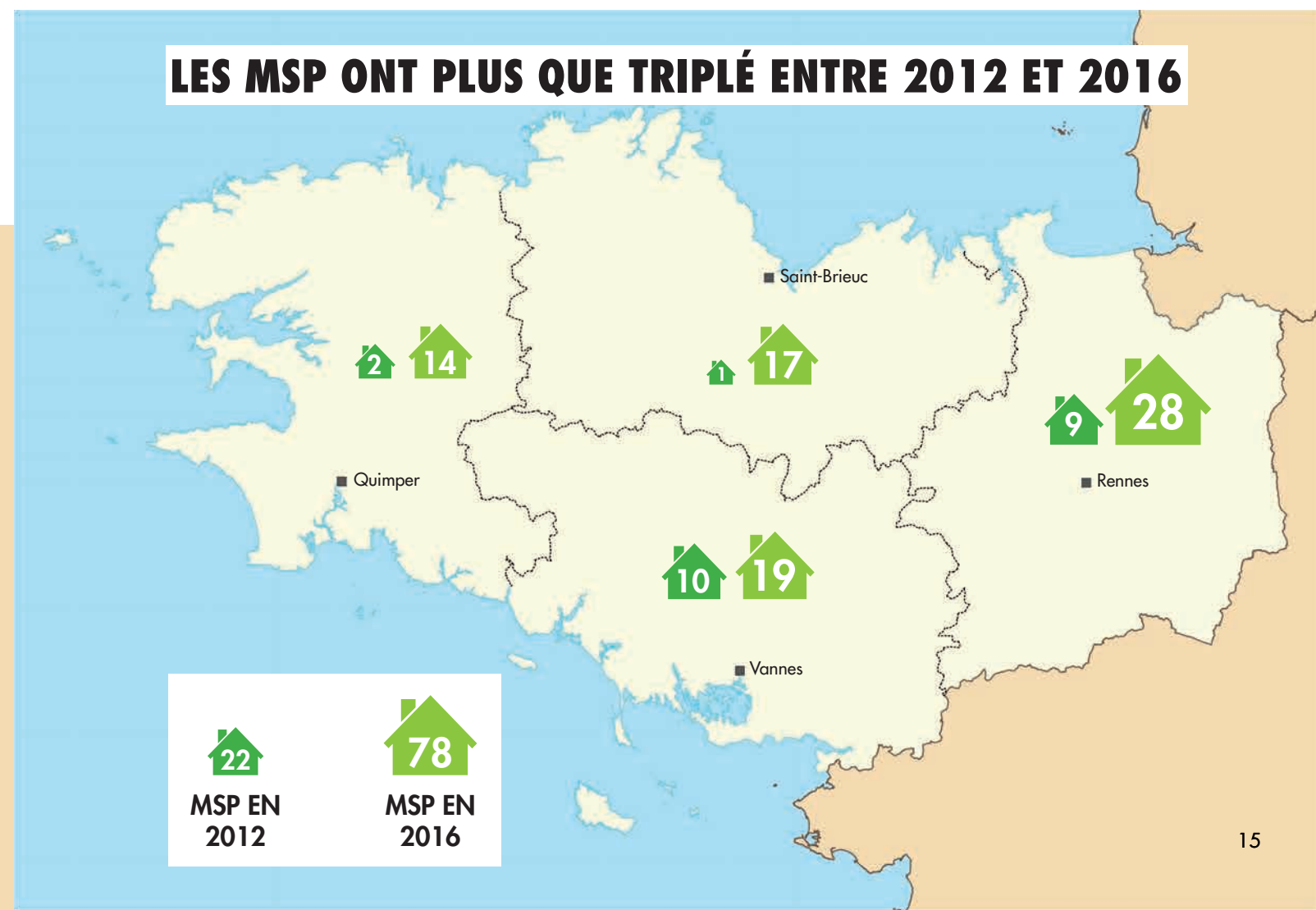
MCS

16
médecins
signataires

MSP

78 structures
ouvertes

LES MSP ONT PLUS QUE TRIPLÉ ENTRE 2012 ET 2016



EN CENTRE-VAL DE LOIRE...

La région Centre-Val de Loire, 2,5 millions d'habitants, est l'une des moins peuplées de France avec 65 habitants au km².

Elle présente également la densité médicale la plus faible de France avec 77,48 généralistes pour 100 000 habitants en 2016. Elle est aussi confrontée aux départs en retraite des médecins installés.

Face à cette situation, l'ARS promeut des modes d'installations pluriprofessionnels, plus attractifs pour les nouvelles générations, en partenariat avec les services de l'Etat, les collectivités territoriales – au premier rang desquelles le conseil régional – et l'union régionale des professionnels de santé.

Grâce au pacte, les perspectives sont encourageantes : la région est passée de 16 à 63 maisons de santé pluriprofessionnelles ; 50 médecins généralistes ont bénéficié d'un contrat de praticien territorial de médecine générale ; 64 contrats d'engagement de service public ont été signés ; 100 % des étudiants de la faculté de médecine de Tours effectuent un stage en médecine générale.

La communauté de communes des Trois Provinces située dans le Cher et la Communauté de communes des Loges située dans le Loiret illustrent bien ces résultats positifs dans un contexte de forte mobilisation de tous les acteurs.

EXEMPLES

Communauté de communes des Loges

Ce territoire (30 161 h), périurbain, a souffert du départ à la retraite de 5 médecins depuis 2012. Une MSP a ouvert en février 2016 à Châteauneuf-sur-Loire, grâce à l'installation de jeunes médecins généralistes, qui, après avoir bénéficié d'un CESP, ont signé un PTMG. L'installation d'un autre généraliste a été sécurisée à Saint-Denis-de-l'Hôtel, grâce à la mesure PTMG. Un des médecins de la MSP s'oriente vers une formation MCS, ce qui contribuera à améliorer l'accès aux soins urgents sur la zone.

Communauté de communes des Trois Provinces

Ce territoire (5 508 h) est situé en zone rurale. Sur les 4 médecins présents en 2012, 2 ont pris leur retraite en 2015. Elus, professionnels de santé et ARS ont donc travaillé pour faire évoluer le cabinet médical de Sancoins en maison de santé. Cette MSP a permis d'attirer 2 nouveaux médecins, dont l'un signataire d'un PTMG. Elle associe 16 professionnels de santé, dont 4 généralistes. 2 médecins et le chirurgien-dentiste, maîtres de stage, accueillent des étudiants pour les familiariser avec le travail en exercice regroupé implanté en zone rurale.

CHIFFRES CLÉS

PTMG

50 contrats signés

CESP

64 contrats signés déjà 7 installations et 39 à venir d'ici 2018

MCS

32 médecins signataires

MSP

63 structures ouvertes

50 jeunes médecins se sont installés en zones fragiles grâce au contrat PTMG



NOMBRE DE PTMG SIGNÉS

EN CORSE...



Le nombre de médecins généralistes est stable ces dernières années. Cependant la proportion de médecins âgés de plus de 60 ans est passée de 27 % en 2011 à 41 % en 2015.

Ce territoire insulaire fortement marqué par des inégalités infrarégionales d'accès aux soins, se caractérise par :

- une population en augmentation et vieillissante : 10 % de la population est âgée de 75 ans ou plus ;
- des temps d'accès au médecin généraliste élevés : 10 % de la population se situe à plus de 15mn du médecin le plus proche ;

- des difficultés d'accès aux soins urgents : avec en 2012, près de 25 % de la population à plus de 30 minutes d'un service urgence ou d'un SMUR.

Les territoires de Costa Verde et des Deux-Sevi sont une illustration de la diversité des leviers du pacte qui ont été mobilisés : développement des structures d'exercice coordonné, déploiement des MCS, mise en place de consultations avancées de spécialistes dans les territoires isolés sont autant de mesures qui ont contribué à améliorer l'accès aux soins de premier recours de la population.

CHIFFRES CLÉS

PTMG

2 contrats signés

MSP

4 structures
ouvertes

CESP

8 installations
à venir
d'ici 2018

MCS

9 médecins
signataires

EXEMPLES



Costa-Verde

Sur ce territoire (9 372 h), rural et particulièrement isolé, le nombre de généralistes est stable (9) depuis 2012 mais la situation est fragile car 60 % d'entre eux ont plus de 60 ans. Une MSP, ouverte en 2015 sur San Nicolao, associe 16 professionnels, dont 2 généralistes, 7 infirmiers... Terrain de stage, elle accueille des internes de médecine générale ; l'un d'entre eux, signataire d'un PTMG, s'y est d'ailleurs installé. Un des enjeux essentiels est d'assurer l'accès aux soins urgents en moins de 30 minutes : 4 libéraux ont suivi la formation MCS.

Deux-Sevi

Ce territoire (3 018 h) rural est l'un des moins peuplé avec une population vieillissante. Sur les 4 généralistes, 3 ont plus de 55 ans. 19 professionnels ont adhéré au projet de pôle de santé, mis en place début 2016 à Cargèse. Afin de favoriser la venue d'internes de médecine générale en son sein, 2 généralistes ont sollicité un agrément pour devenir maître de stage. Par ailleurs, les 4 généralistes se sont portés volontaires pour devenir MCS.



2012



2016

EN GRAND-EST...

La région compte 5,5 millions d'habitants. La densité de médecins généralistes libéraux est légèrement supérieure à la moyenne nationale avec de fortes disparités régionales. Par ailleurs, le vieillissement marqué des praticiens, conjugué à une demande de soins en augmentation, dessine de potentielles tensions à venir.

Les actions menées en partenariat avec les facultés, les représentants des professionnels de santé, l'Assurance Maladie, l'Etat et les collectivités territoriales visent principalement à favoriser l'installation et le maintien des professionnels de santé.

La promotion des dispositifs auprès des étudiants et des professionnels nouvellement installés a été une priorité.

Ainsi, 189 CESP ont été conclus (118 étudiants en médecine et 71 étudiants en odontologie) et 72 médecins généralistes ont signé un contrat PTMG depuis la mise en place du dispositif.

La politique menée en faveur du développement des modes d'exercice coordonné représente l'une des actions phare. Elle a permis l'ouverture de 68 maisons de santé pluriprofessionnelles et 32 sont actuellement en projet.

Dans la région, plusieurs territoires illustrent la mise en œuvre du Pacte territoire-santé et notamment dans le département de la Marne, le pays Vitryat et, en Meurthe et Moselle, le territoire de Tomblaine.

EXEMPLES

Pays du Vitryat

Sur ce territoire très rural (43 693 h), la faible densité médicale est accentuée par un vieillissement de ses professionnels.

Grâce à l'implication de tous les acteurs, une dynamique émerge sur ce territoire, permettant de ralentir la baisse des effectifs médicaux.

2 MSP ont été créées à Saint-Rémy-en-Bouzemont et à Vanault-les-Dames.

L'installation de 4 généralistes a été facilitée grâce au PTMG : 3 à Sermaize-les-Bains et 1 à St Rémy en Bouzemont.

7 généralistes, maîtres de stage, assurent l'accueil des internes.

Tomblaine

La population de Tomblaine (7661 h) bénéficie d'une MSP depuis mai 2016. Située dans le quartier « Cœur de Ville » (QPV), elle regroupe aujourd'hui 23 professionnels, dont 4 médecins généralistes. L'un d'entre eux bénéficie d'un contrat PTMG jusqu'en décembre 2017. Attractive, la MSP de Tomblaine doit permettre de consolider la présence médicale et paramédicale sur la commune.

CHIFFRES CLÉS

PTMG

72 contrats signés

MSP

68 structures ouvertes

CESP

189 contrats signés déjà 11 installations et 64 à venir d'ici 2018

MCS

29 médecins signataires

189 étudiants se sont engagés à exercer dans des zones fragiles en signant un CESP

189

40



2012



2016

NOMBRE DE CESP SIGNÉS

EN HAUTS-DE-FRANCE...

La région compte 5,9 millions d'habitants. Elle se caractérise par une population vieillissante et une précarité particulièrement importante. La demande en soins de médecine générale y est donc plus élevée que la moyenne nationale.

La densité de médecins généralistes est comparable à la moyenne nationale. Pour autant, il existe de fortes disparités infrarégionales avec une difficulté d'accès aux soins plus tendue dans les départements de l'Aisne, de l'Oise et du Pas-de-Calais.

Afin de rendre attractifs les territoires identifiés en tension, l'agence régionale de santé a mobilisé, dès 2012, les leviers du pacte. Elle s'est particulièrement attachée, grâce au dispositif du référent pacte territoire santé, à offrir un accompagnement privilégié aux futurs professionnels de santé, notamment les étudiants en CESP ; et à soutenir et promouvoir, particulièrement dans ces territoires en tension, les dynamiques de maisons de santé pluriprofessionnelles, très plébiscitées par les candidats au PTMG.

L'action menée sur les territoires de Trélon et du Nouvion-en-Thiérache en est une parfaite illustration.

EXEMPLES

Nouvion-en-Thiérache

Ce territoire essentiellement rural, à la population âgée, cumule un important besoin de santé et de réelles difficultés d'offre de soins.

Grâce au Pacte territoire-santé, l'accès aux soins de proximité s'est maintenu, voire amélioré. Via la création de la MSP de Nouvion-en-Thiérache, 4 nouvelles installations de généralistes ont pu se concrétiser (dont 1 CESP transformé en PTMG).

L'organisation de consultations avancées de spécialistes (pneumologie, orthopédie et chirurgie vasculaire) a aussi été mise en place au sein de la MSP.

Trélon

Ce territoire, essentiellement rural, se caractérise par des difficultés marquées d'accès aux soins au regard de la densité de généralistes. Leur nombre a diminué entre 2012 et 2016. Le pacte a donné des résultats probants. 4 MSP ont été créées (Anor, Trélon, Fourmies et Wignehies). Un pool de maîtres de stage a été constitué. L'installation de 2 généralistes en contrat PTMG va se concrétiser prochainement.

CHIFFRES CLÉS

PTMG

34 contrats signés

MSP

66 structures
ouvertes

CESP

184 contrats signés
déjà 13 installations
et 44 à venir
d'ici 2018

MCS

3 médecins
signataires

184 étudiants se sont engagés à
exercer dans des zones fragiles en
signant un CESP

184

50



2012



2016

NOMBRE DE CESP SIGNÉS

EN ÎLE-DE-FRANCE...

L'Île-de-France, bien que la densité médicale y soit relativement élevée de façon globale, est aussi la région où les difficultés démographiques des généralistes s'accroissent le plus fortement. Leur pyramide des âges est particulièrement défavorable avec une proportion des plus de 60 ans de 43 % en 2015.

Ces difficultés se caractérisent par un déficit de professionnels de proximité et aussi par des problèmes d'accès à certains spécialistes dans de nombreux territoires, urbains, périurbains et ruraux.

Dans ce contexte, l'ARS mène depuis 2012 une politique d'aide volontariste mettant l'accent sur des actions visant à promouvoir et faciliter l'installation des professionnels de santé (permanences

locales mensuelles, journées découvertes interdépartementales, diagnostics territoriaux, CESP, PTMG...) ou à favoriser l'implantation et le maintien des structures d'exercice coordonné.

L'agence, avec le concours des acteurs du territoire, est donc résolument engagée dans la mise en œuvre du pacte : les 60 CESP devant exercer dans les 2 ans à venir, la cinquantaine de MSP aujourd'hui implantées en Île-de-France ou les 43 PTMG signés depuis 3 ans en témoignent.

Les deux territoires présentés, Gennevilliers (Hauts-de-Seine) et Le Mantois (Yvelines), offrent d'ailleurs une parfaite illustration de cet engagement et du dynamisme des nombreux acteurs.

EXEMPLES

Mantois

Ce territoire (1 58 000 h) est composé de 4 communes urbaines et périurbaines. Il comptabilisait en 2014, 99 généralistes dont 37 de plus de 60 ans.

L'ARS et ses partenaires se sont attachés à rendre plus attractive la médecine de ville :

à Bonnières-sur-Seine, 2 généralistes bénéficiaires du CESP se sont installés, ainsi qu'1 signataire d'un PTMG ; à Mantes-la-Jolie, 1 MSP a ouvert ; à Mantes-la-Ville, un projet est en cours.

Gennevilliers

Gennevilliers compte 43 000 h, incluant un quartier prioritaire de la ville (QPV). Depuis 2015, la commune n'est plus classée comme territoire manquant de professionnels : 33 généralistes y exercent, soit 3 de plus qu'en 2012.

L'ensemble des acteurs du territoire continue à se mobiliser avec l'ARS, à travers notamment un contrat local de santé.

2 MSP ont été créées à Gennevilliers, dans le QPV « Les Agnettes », associant pour l'une 10 professionnels de santé et 13 pour l'autre.

CHIFFRES CLÉS

CESP

275 contrats signés déjà 4 installations et 77 à venir d'ici 2018

PTMG

43 contrats signés

MSP

50 structures ouvertes

275 étudiants se sont engagés à exercer dans des zones fragiles en signant un CESP

275

38



2012



2016

NOMBRE DE CESP SIGNÉS



EN NORMANDIE...

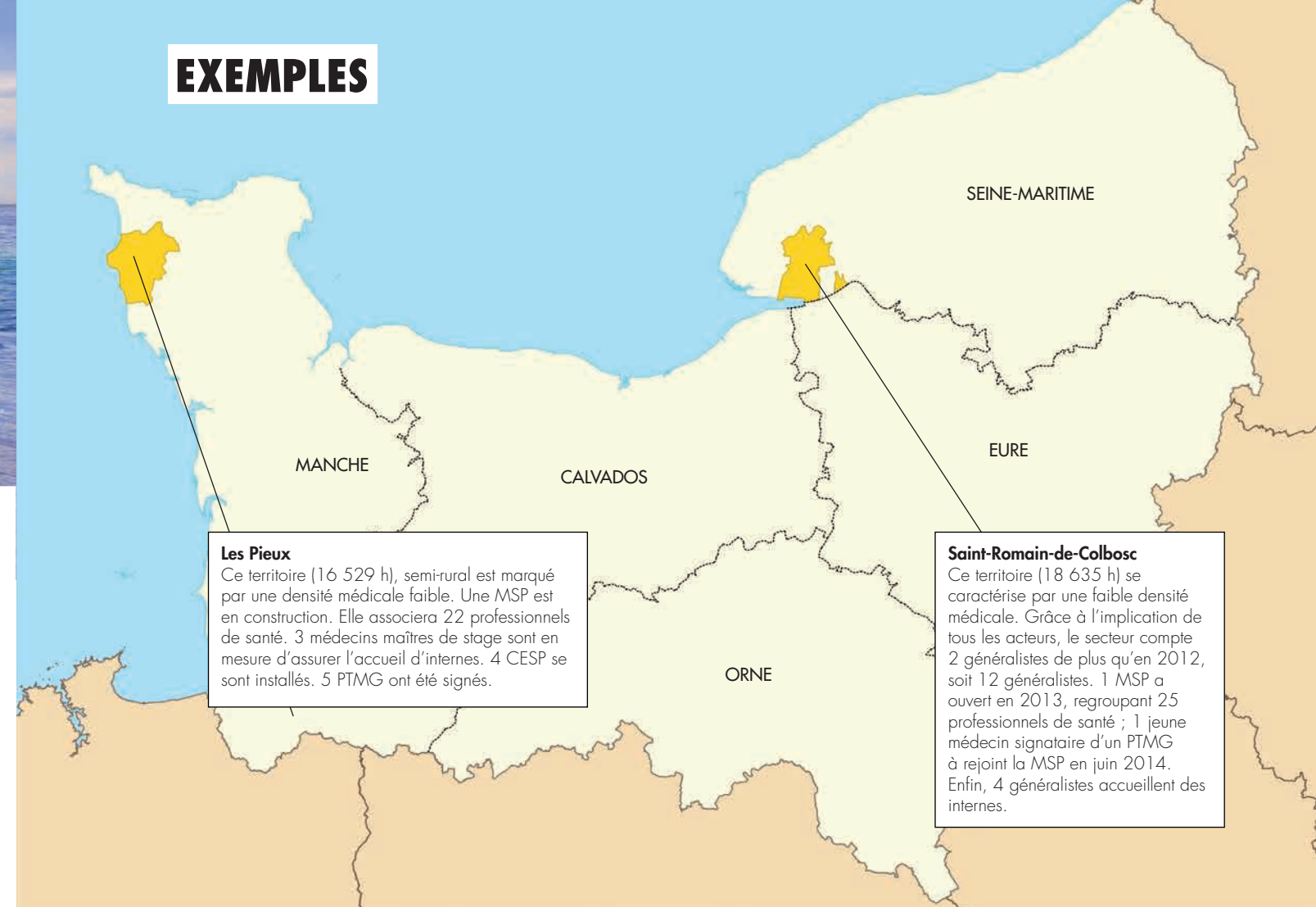
La région se caractérise par une situation démographique médicale défavorable dans certaines zones : sud du département de l'Eure, nord Cotentin, nord et est de la Seine-Maritime, sud de l'Orne, où le taux de médecins généralistes installés est faible au regard de la moyenne nationale et où la pyramide des âges y est très défavorable.

Les actions menées ces dernières années par l'ARS dans le cadre d'un partenariat actif ont cependant permis de prévenir la fragilisation de nouveaux territoires et de favoriser de nouvelles installations dans les zones déficitaires ou fragiles avec la création de pôles de santé libéraux et ambulatoires (PSLA).

Ces actions ont porté à la fois sur l'incitation et l'accompagnement individuel à l'installation et sur le développement de l'exercice coordonné et regroupé.

Les résultats de la dynamique engagée et des efforts menés peuvent être illustrés par 2 exemples concrets en Seine-Maritime et dans la Manche.

EXEMPLES



43 jeunes médecins se sont installés en zones fragiles grâce au contrat PTMG

CHIFFRES CLÉS

CESP

126 contrats signés
déjà 15 installations
et 43 à venir
d'ici 2018

MSP

34 structures
ouvertes

PTMG

43 contrats signés



NOMBRE DE PTMG SIGNÉS

EN NOUVELLE-AQUITAINE...

La région est la plus vaste en superficie, mais avec une faible densité de population. Il s'agit de l'un des territoires les plus âgés de France. Une importante frange littorale, une réalité insulaire, mais aussi la présence d'une partie du massif pyrénéen impactent fortement l'accès aux soins de proximité, la répartition des professionnels de santé. La région doit aussi faire face à d'importants flux saisonniers de population.

Susciter l'intérêt des jeunes professionnels à l'exercice de la médecine générale dans les territoires déficitaires a constitué une des priorités. Les stages de médecine générale en 2^{ème} cycle des études médicales sont désormais accessibles à plus de 80 % des étudiants, et 191 bourses d'engagement de service public ont pu être contractualisées.

La région compte 105 maisons de santé en fonctionnement qui contribuent également à créer des conditions attractives pour de jeunes médecins, comme l'illustre ci-après le territoire de la Haute Saintonge avec l'installation effective ou attendue de 4 titulaires du CESP.

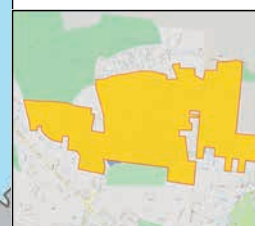
L'ARS a lancé en 2015 un appel à projet pour accompagner 3 projets de centres de santé (dont celui du quartier du Peyrouat à Mont-de-Marsan).

La mobilisation de 34 médecins correspondants du SAMU, de même que le déploiement de la télémedecine pour la prise en charge des AVC (thrombolyse) se poursuivent afin d'améliorer la prise en charge des patients dans le cadre des soins urgents.

EXEMPLES

Mont-de-Marsan

Dans le Quartier du Peyrouat de Mont-de-Marsan (QPV), il n'y a plus de médecins généralistes depuis 2 ans. En réponse, et dans le cadre d'un contrat local de santé, l'ARS soutient un projet de centre de santé porté par le centre hospitalier de la ville. L'ouverture est prévue en juillet 2017.



Haute Saintonge

Ce territoire (67 673 h) à dominante rurale, est confronté au vieillissement de ses médecins.

Grâce aux actions menées par tous les partenaires, 16 généralistes se sont installés depuis 2012, dont 2 bénéficiaires d'un CESP (à Archiac et Pons) et 2 signataires d'un PTMG. 2 MSP ont été créées, contribuant à créer des conditions attractives pour de jeunes médecins.

LES MSP ONT PLUS QUE TRIPLÉ ENTRE 2012 ET 2016

CHIFFRES CLÉS

PTMG

71 contrats signés

CESP

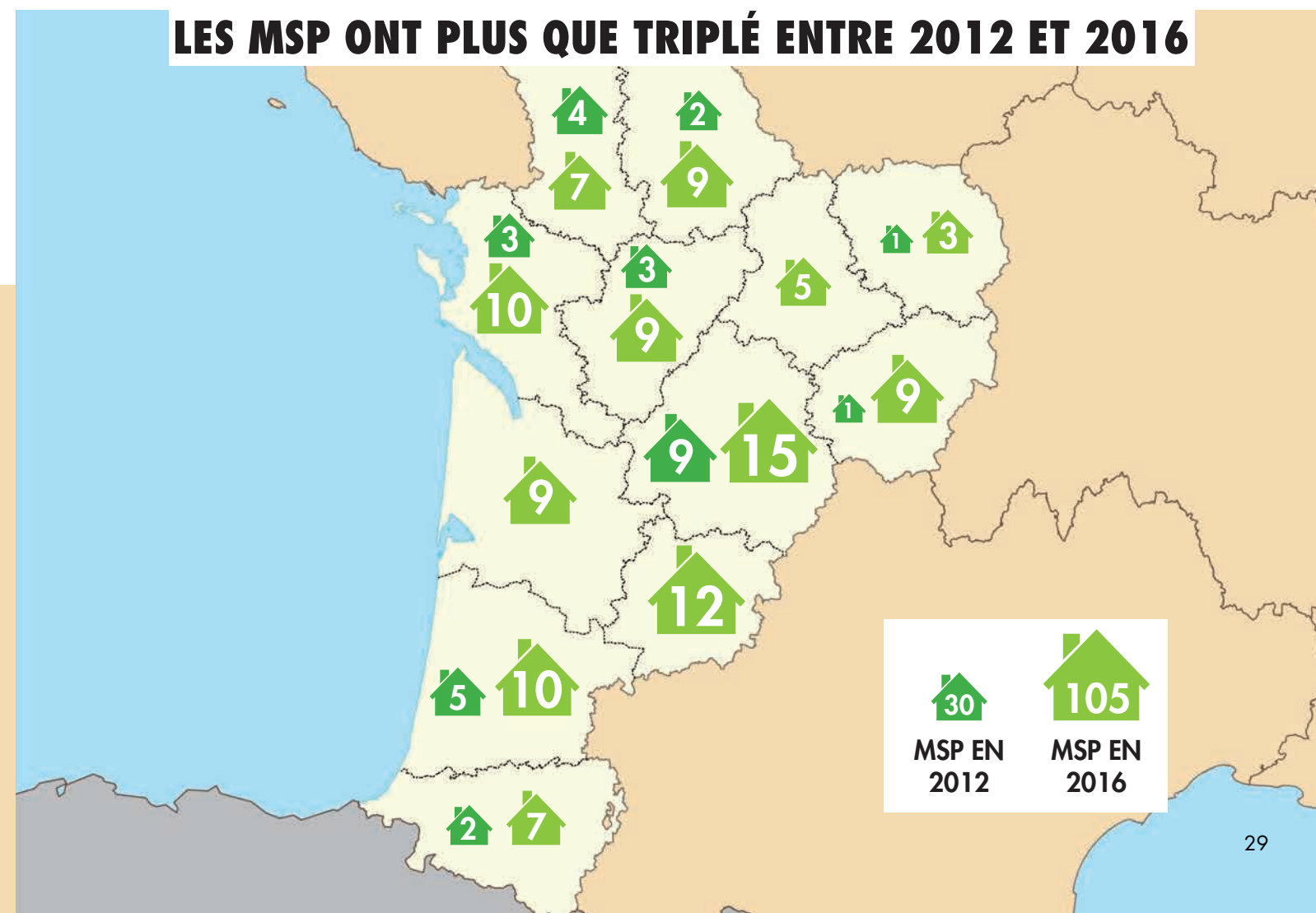
191 contrats signés déjà 20 installations et 71 à venir d'ici 2018

MCS

34 médecins signataires

MSP

105 structures ouvertes



30
MSP EN
2012

105
MSP EN
2016

EN OCCITANIE...



L'Occitanie, 2^{ème} région par sa superficie, se caractérise par une forte croissance démographique, un vieillissement de la population, un taux de précarité particulièrement élevé en Languedoc-Roussillon et dans 2 départements de Midi-Pyrénées et par une offre de soins globalement supérieure aux moyennes nationales, mais inégalement répartie sur les territoires.

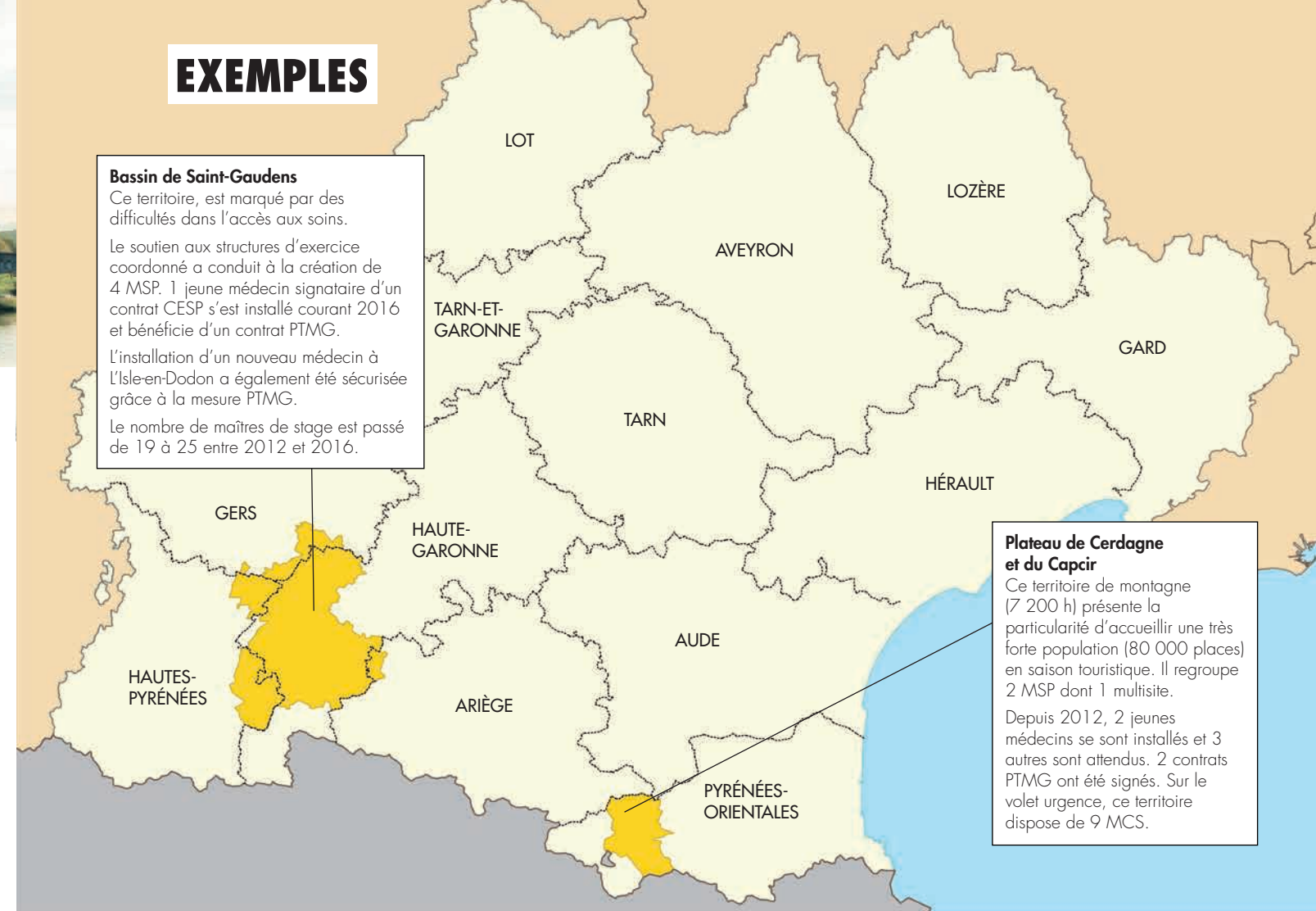
La région est également très contrastée d'un point de vue géographique avec 4 grandes entités : le littoral méditerranéen, les Pyrénées, le massif central et le bassin de la Garonne. Les territoires ruraux représentent 70 % de la superficie de la région et regroupent 30 % de la population.

L'ARS a mis l'accent sur l'ensemble des mesures du pacte et plus particulièrement sur :

- ▶ les contrats CESP ;
- ▶ les contrats PTMG ;
- ▶ les stages de médecine générale dans les territoires ruraux et principalement en maisons de santé pluriprofessionnelles avec un résultat très positif : 100 % des étudiants font un stage chez le praticien dans la région ;
- ▶ les maisons de santé pluriprofessionnelles : 77 ouvertes et 48 en projet ;
- ▶ les médecins correspondants du SAMU notamment sur 6 départements de la région : 142 actifs actuellement.

2 exemples illustrent plus particulièrement la mise en œuvre du pacte : le bassin de Saint-Gaudens et le plateau de Cerdagne et du Capcir.

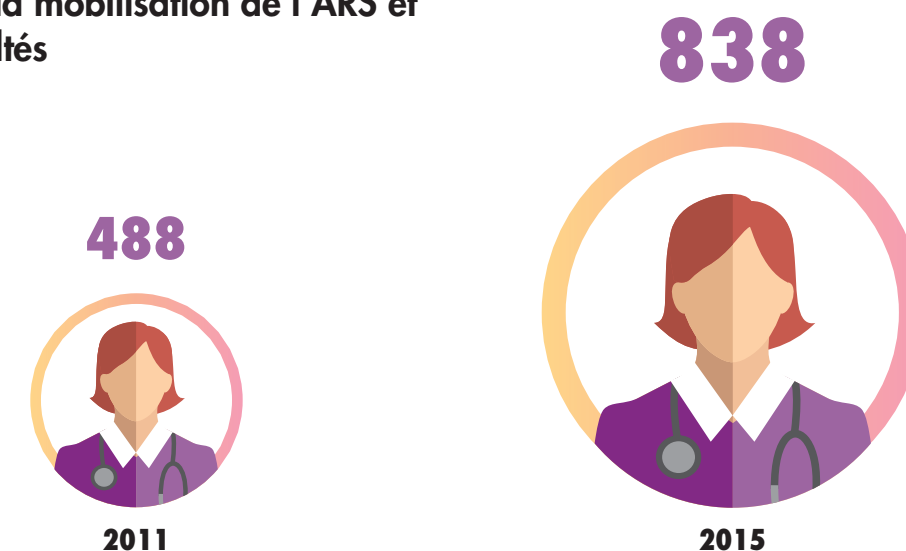
EXEMPLES



CHIFFRES CLÉS



100 % des étudiants en 2^{ème} cycle effectuent un stage en cabinet, en maison et en centre grâce à la mobilisation de l'ARS et des facultés



NOMBRE DE MAÎTRES DE STAGE

EN PAYS DE LA LOIRE...



La région compte 3,6 millions d'habitants. La densité des généralistes et son évolution sont situées dans la moyenne nationale, mais il existe de grandes disparités infrarégionales et infradépartementales.

L'action de l'ARS et de ses partenaires a consisté d'une part à favoriser et accompagner au maximum les professionnels libéraux dans leurs efforts de structuration et de coordination de l'offre de soins de premier et de second recours et, d'autre part, à déployer les stages en secteur libéral pour plusieurs professions. L'initiative libérale est toujours privilégiée, quand elle est encore possible, et l'approche pluriprofessionnelle est systématiquement recherchée car elle favorise la qualité et l'efficacité du parcours du patient.

L'accès aux soins urgents en moins de 30 minutes a été également une priorité forte de l'agence qui a mis en place des moyens importants, y compris dans les zones insulaires : ouverture d'un

2^{ème} moyen hélicoptéré, création d'une antenne SMUR à Ancenis et déploiement de 18 MCS.

Enfin, l'innovation occupe une place essentielle : les Pays de la Loire font partie des 9 régions pilotes pour le déploiement d'expérimentations de télémédecine et un programme régional du déploiement des protocoles de coopération de la filière visuelle a été mis en place.

Nous avons aujourd'hui quelques projets phares d'exercice pluriprofessionnel regroupé, avec un véritable projet de santé associant la dimension sociale, médicosociale et préventive. C'est notamment le cas du pôle santé du sud-ouest mayennais qui préfigure les CPTS de demain.

D'autres projets en zone rurale déficitaire ont permis à la fois de maintenir une offre de soins de proximité de qualité et d'améliorer l'accès aux soins urgents en moins de 30 minutes, c'est le cas de la MSP de Sillé-le-Guillaume en Sarthe.

EXEMPLES

Craon-Renazé-Cossé le Vivien-Saint Aignan

Ce territoire compte aujourd'hui 20 MG. Il dispose depuis 2011 d'un pôle de santé multisite : Renazé, Craon, Cossé-le-Vivien, Ballot et Saint-Aignan-sur-Rôe, qui réunit 43 professionnels de santé. 2 PTMG se sont installés sur le territoire. 5 généralistes sont maîtres de stage.

Sillé-le-Guillaume

Ce territoire (14 709 h) est marqué par une faible densité de population relativement isolée et vieillissante. L'accès aux soins urgents a été amélioré par l'installation de 5 MCS. 1 MSP ouverte en 2013 attire de nouveaux médecins sur la zone. Une autre est en fonctionnement sur le Pays belmontais. Ces 2 MSP sont aussi des lieux de formation : 7 généralistes sont agréés maîtres de stage.

CHIFFRES CLÉS

CESP

69 contrats signés
déjà 8 installations
et 27 à venir
d'ici 2018

PTMG

21 contrats signés

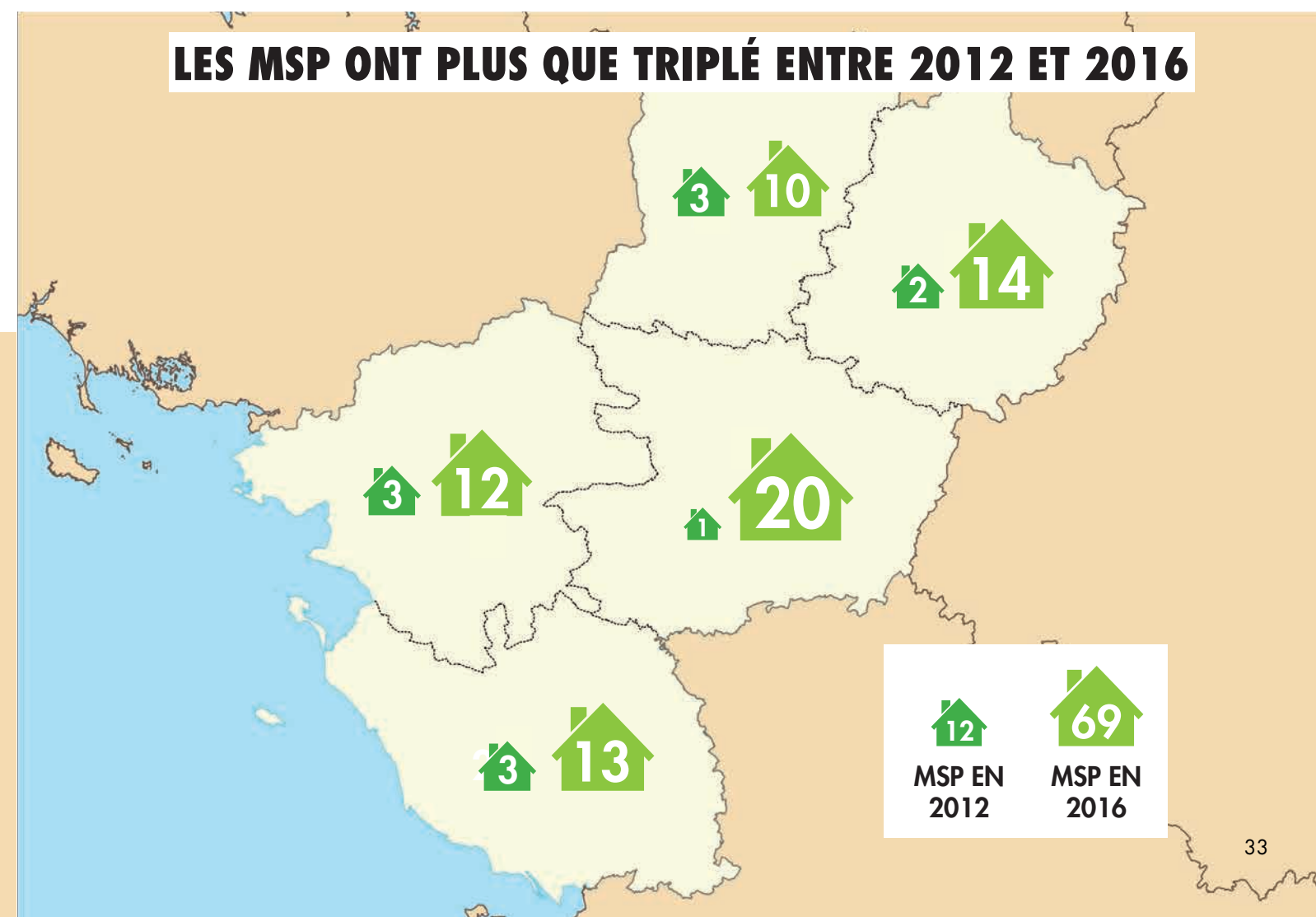
MSP

69 structures
ouvertes

MCS

18 médecins
signataires

LES MSP ONT PLUS QUE TRIPLÉ ENTRE 2012 ET 2016



EN PROVENCE-ALPES-CÔTE D'AZUR...

Si la région PACA a la plus forte densité médicale de France avec 352 médecins pour 100 000 habitants, des inégalités de répartition territoriale existent avec une surdensité médicale le long de la côte et des difficultés d'accès aux soins sur certains territoires infradépartementaux accentuées par le vieillissement des médecins. PACA est particulièrement concernée par le phénomène de baisse des effectifs de médecins généralistes. Elle se positionne au 3^{ème} rang des régions qui enregistrent les plus fortes baisses de densité médicale et la plus forte proportion de médecins libéraux sortants. La région est passée de 126,6 médecins généralistes libéraux pour 100 000 habitants en 2007 à 106,9 en 2016 soit une perte de 14,2 %.

Il y a également une moindre densité de médecins dans les quartiers défavorisés, situés à la périphérie des grandes villes, voire même en centre ville. Ainsi le

premier arrondissement de Marseille a perdu 50 % de ses médecins généralistes depuis 2007.

L'ARS a fait du développement des structures d'exercice coordonné une de ses priorités, afin de contribuer à la modernisation de l'offre et lutter contre la désertification médicale, conformément aux objectifs du pacte. L'ARS facilite également l'installation des jeunes médecins dans les territoires fragiles en assurant la promotion des dispositifs d'aide à l'installation. Dans le cadre du pacte, la campagne de communication pour le dispositif de PTMG a porté ses fruits puisque 23 contrats ont été signés depuis 2012. 68 contrats CESP ont aussi été signés.

2 territoires illustrent la dynamique que le pacte territoire-santé a permis d'engager : Breil-sur-Roya et Saint-Bonnet-en-Champsaur.

EXEMPLES

Saint-Bonnet-en-Champsaur

Ce territoire divisé en 3 vallées (Haut Champsaur, Champsaur et Valgaudemar), se caractérise par une population vieillissante, une fréquentation touristique importante, un accès difficile à un certain nombre de spécialités médicales ou paramédicales.

Le pôle de santé regroupe 3 MSP ainsi que des professionnels de santé libéraux. Il compte 7 maîtres de stage et 2 directeurs de thèse enseignants.

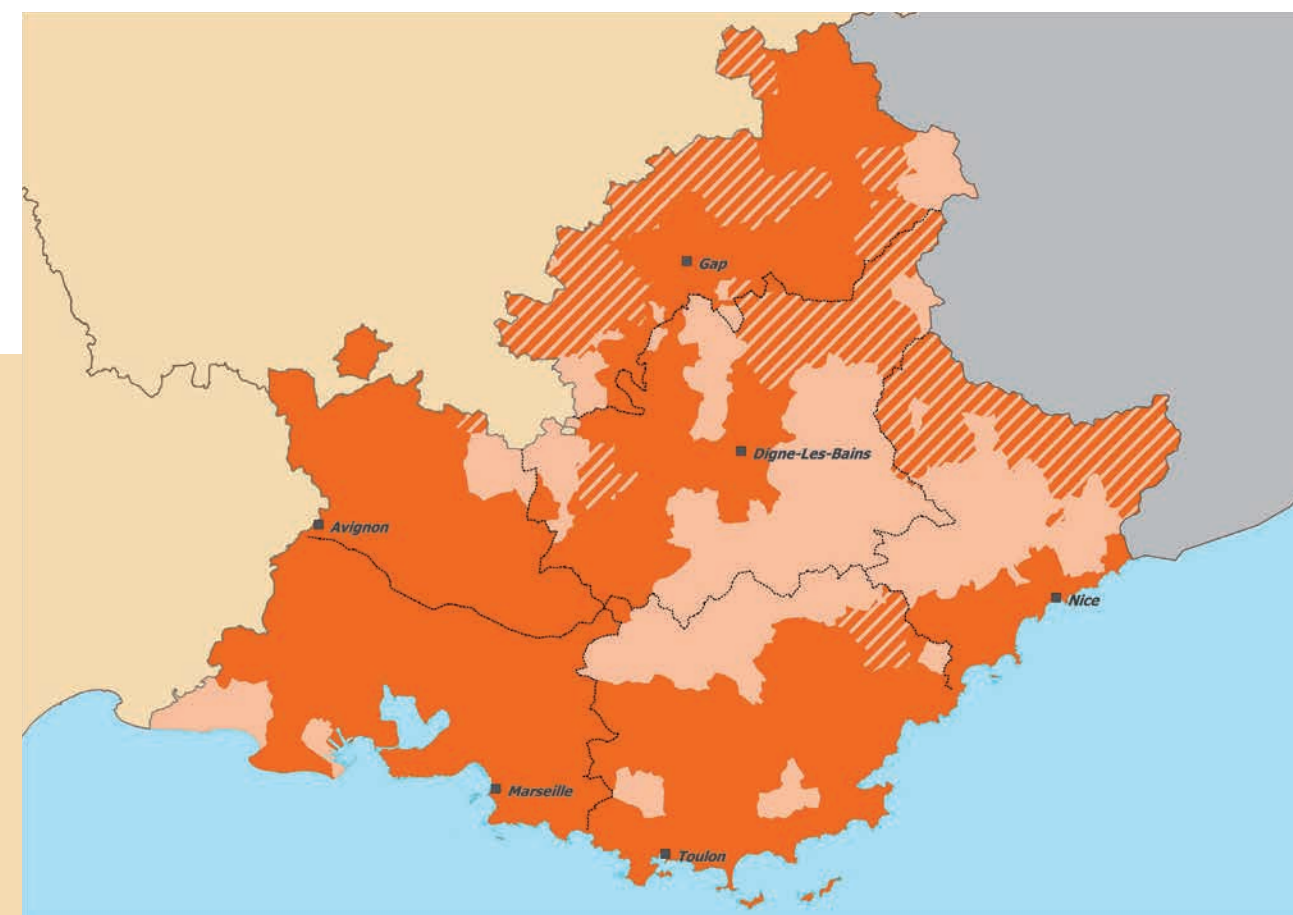
4 médecins bénéficient de contrats de PTMG.

Breil-sur-Roya

Ce territoire, composé de 2 vallées (la Roya et la Bévère) est marqué par l'isolement, le vieillissement de sa population et de grandes difficultés pour attirer des professionnels de santé.

Une MSP, adossée à un hôpital de proximité, a ouvert à Breil sur Roya et regroupe 32 professionnels de santé. 3 médecins généralistes de la MSP sont maîtres de stage.

L'AMÉLIORATION DE L'ACCÈS AUX SOINS URGENTS GRÂCE AUX 40 MCS



- Zone à moins de 30 minutes d'un accès à des soins urgents (2012)
- Zone à moins de 30 minutes d'un accès à des soins urgents gagnées entre 2012 et 2016 grâce au pacte
- Zone à plus de 30 minutes d'un accès à des soins urgents (2016)



2013



2016

CHIFFRES CLÉS

PTMG

23 contrats signés

CESP

68 contrats signés
déjà 4 installations
et 29 à venir
d'ici 2018

MSP

21 structures
ouvertes

MCS

40 médecins
signataires

EN GUADELOUPE...

L'offre sanitaire libérale en Guadeloupe est marquée par une faible densité de médecins généralistes, spécialistes et de dentistes. De plus, la Guadeloupe étant un archipel, des territoires sont géographiquement plus éloignés des soins et de ce fait en sous densité, notamment Marie-Galante, les Saintes, la côte sous le vent en Basse-Terre et le nord Grande-Terre.

4 axes ont été privilégiés :

- Permettre à des jeunes, originaires d'Outre-Mer d'accéder à la formation initiale de médecin puis de réaliser leurs stages sur place. 6 bénéficiaires d'un CESP ce sont installés et 21 sont attendus d'ici 2018.
- Accompagner les jeunes médecins dans leur projet d'installation : 2 contrats de PTMG ont été signés dont 1 sur la commune du Lamentin et 1 à St Louis de Marie-Galante.
- Favoriser l'exercice regroupé des professionnels de santé: la première MSP, sur la commune du Lamentin, a ouvert en mai 2015 avec 5 professionnels ; 2 autres MSP ont été labellisées en juin 2016 (Nord Grande-Terre avec 12 professionnels et commune de Trois-Rivières, avec 16 professionnels).
- Garantir un accès aux soins urgents en moins de 30 minutes : 9 % de la population est concernée. 5 MCS sont en place.

CHIFFRES CLÉS

CESP *

6 installations
et 21 à venir
d'ici 2018

PTMG

2 contrats signés

MSP

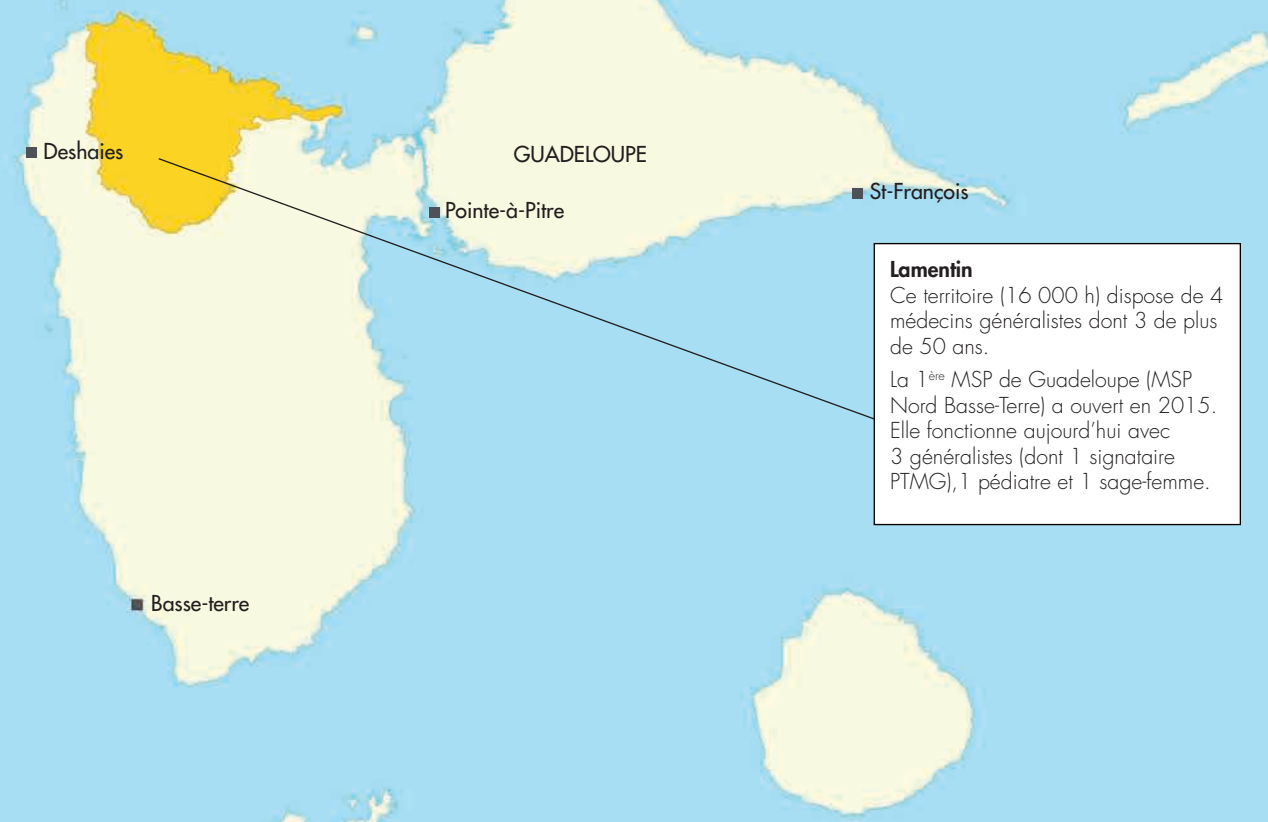
2 structures
ouvertes

MCS

5 médecins
signataires

*70 contrats signés Antilles/Guyane

EXEMPLE



LE RÉFÉRENT PACTE
TERRITOIRE SANTÉ
DE GUADELOUPE A
ACCOMPAGNÉ LES
PROFESSIONNELS DE
SANTÉ DANS LEURS
PROJETS D'INSTALLATION

EN MARTINIQUE...



La Martinique avec une population de 385 551 habitants fait partie, à la fois des plus petites régions du territoire français et des plus peuplées, avec une densité 3 fois supérieure à l'hexagone. Alors qu'elle est confrontée à des enjeux majeurs en termes de santé publique (vieillesse, santé de la mère et de l'enfant, risques infectieux, maladies chroniques : diabète, obésité, cancers...), elle souffre du cumul d'une densité médicale insuffisante et d'une concentration des structures de santé dans le centre et le sud qui impactent l'accessibilité aux soins.

L'offre de soins ambulatoire y est insuffisamment développée, avec une acuité particulière pour les territoires du nord. Aussi, l'ARS Martinique et ses partenaires ont mis l'accent sur le développement du travail en équipe via les structures d'exercice coordonné : entre 2012 et 2015, l'offre ambulatoire a été enrichie de 2 MSP (sud et centre), et 2 centres de santé (centre avec une annexe dans le Nord Caraïbe et Nord Atlantique).

EXEMPLE

Nord Caraïbe

Ce territoire (23 786 h) essentiellement rural, se caractérise par une population vieillissante. Il a bénéficié de l'installation de 2 généralistes, dont 1 en qualité de PTMG depuis décembre 2015. Par ailleurs, l'ARS a impulsé la création d'un centre de santé à Fort-de-France avec une antenne à Saint-Pierre qui a ouvert ses portes en mai 2015.



CHIFFRES CLÉS

PTMG

1 contrat signé

MSP

2 structures
ouvertes

**LE RÉFÉRENT PACTE
TERRITOIRE SANTÉ
DE MARTINIQUE A
ACCOMPAGNÉ LES
PROFESSIONNELS DE
SANTÉ DANS LEURS
PROJETS**



EN GUYANE...



La Guyane est caractérisée par une faible densité en professionnels de santé, aggravée par une forte croissance de la population. La démographie médicale est contrainte par un turn-over important, le non-remplacement des départs dans le secteur libéral, et le vieillissement de la profession.

L'offre de santé hospitalière et libérale est essentiellement concentrée sur la zone littorale de ce territoire d'une superficie de plus de 84 000 km². Les communes de l'intérieur sont pour la plupart d'entre elles d'un accès difficile (aucune desserte routière) et l'accès aux soins de leur population repose sur la présence de centres de santé et de prévention, gérés par le centre hospitalier de Cayenne, qui assure des soins de premier recours.

Ainsi, 16 communes sur 22 sont à plus de 30 minutes d'une structure d'urgence, ce qui représente plus de 22 % de la population guyanaise.

Dans ces conditions, l'enjeu principal pour ce territoire est de renforcer et développer l'offre de soins par des mesures susceptibles d'attirer de nouveaux professionnels et de les fidéliser. Cela s'est traduit par l'élaboration d'un plan d'action en faveur des professionnels de santé qui a associé l'ensemble des partenaires locaux (collectivités, union régionale des professionnels de santé, établissements, caisse de sécurité sociale) et la déclinaison du pacte.

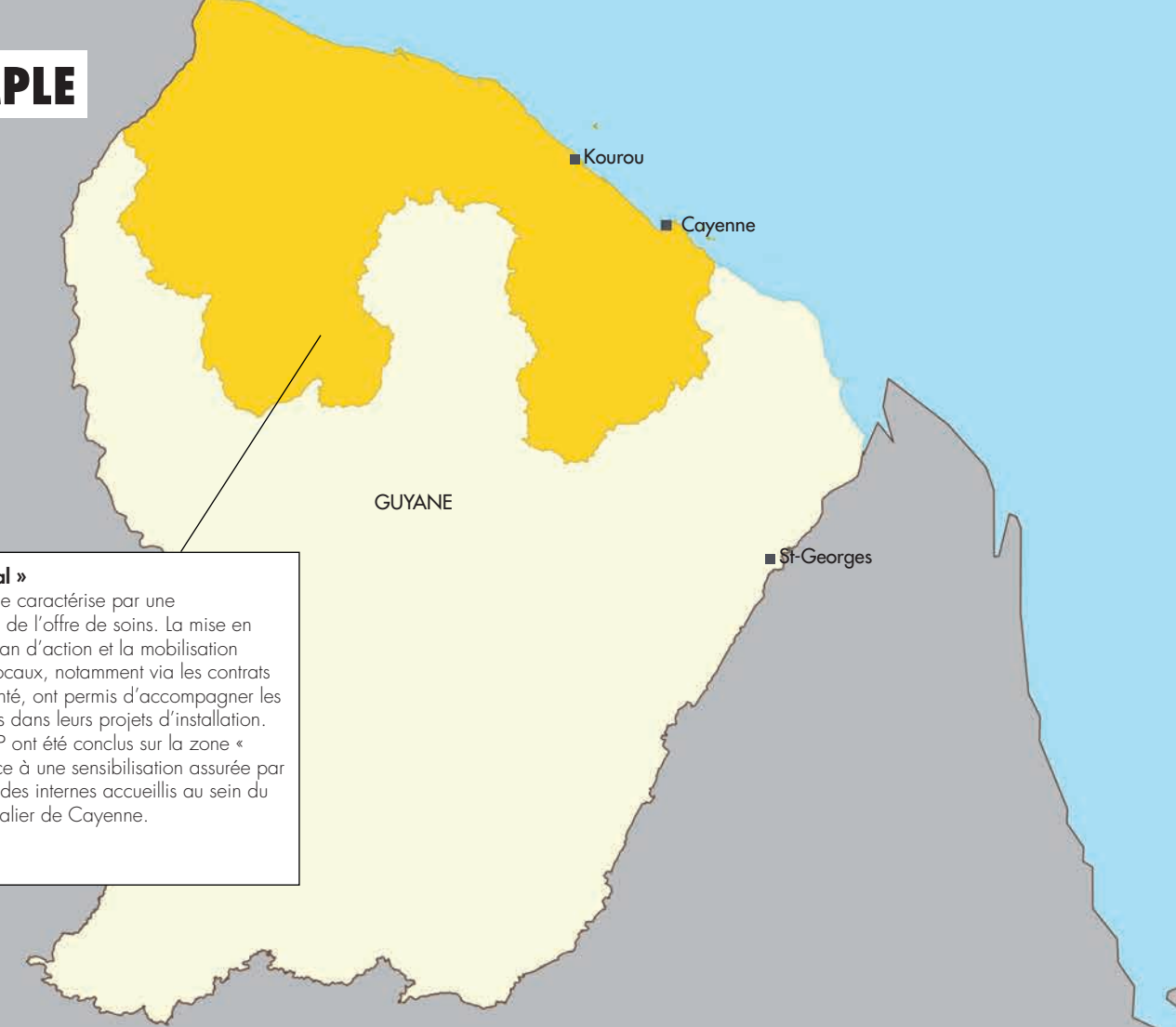
Une dynamique autour de la mise en place de maisons de santé pluridisciplinaires a pu être impulsée ; la désignation d'un référent pacte territoire santé au sein de l'ARS a par ailleurs permis d'offrir aux professionnels un accompagnement de proximité.

D'autres mesures commencent à se concrétiser, notamment la désignation de MCS en territoire isolé (4 sont en cours) ou la signature de CESP.

EXEMPLE

Zone « littoral »

Ce territoire se caractérise par une concentration de l'offre de soins. La mise en place d'un plan d'action et la mobilisation des acteurs locaux, notamment via les contrats locaux de santé, ont permis d'accompagner les professionnels dans leurs projets d'installation. Ainsi, 3 CESP ont été conclus sur la zone « littoral », grâce à une sensibilisation assurée par l'ARS auprès des internes accueillis au sein du Centre hospitalier de Cayenne.



CHIFFRES CLÉS

CESP*

5 installations
et 9 à venir
d'ici 2018

PTMG

2 contrats signés

MSP

3 structures
ouvertes

**LE RÉFÉRENT PACTE
TERRITOIRE SANTÉ
DE GUYANE A PERMIS
D'OFFRIR AUX
PROFESSIONNELS
DE SANTÉ UN
ACCOMPAGNEMENT
DE PROXIMITÉ**



À LA RÉUNION...

La population réunionnaise est marquée par une surmortalité infantile et une forte prévalence des maladies cardio-vasculaires et du diabète. La Réunion doit faire face à une problématique de densité médicale : elle concerne essentiellement les populations situées dans des communes ou hameaux situés en altitude.

L'ARS a donc fait le choix de favoriser l'installation, dans les territoires qui en ont le plus besoin, de jeunes médecins

généralistes, en cherchant à leur proposer un complément de revenu garanti (PTMG) et un mode d'exercice pluriprofessionnel.

Ainsi, l'ARS et ses partenaires ont favorisé depuis 2011 la création de 9 maisons de santé sur l'ensemble du territoire.

Le travail partenarial a également permis au bourg de Dos d'Ane situé dans les hauts de la commune de la Possession d'avoir à nouveau un médecin généraliste.

CHIFFRES CLÉS

CESP

4 contrats signés
déjà 1 installation
et 4 à venir
d'ici 2018

PTMG

3 contrats signés

MSP

9 structures
ouvertes

MCS

23 médecins
signataires

EXEMPLE



CRÉATION DE 9 MSP ENTRE 2012 ET 2016





www.social-sante.gouv.fr/pts

Contact presse :
cabinet de Marisol TOURAINE
cab-ass-presse@sante.gouv.fr
01 40 56 60 65

Les coordonnées des ARS :
www.ars.sante.fr